



MISE EN COMPATIBILITE
PLAN LOCAL D'URBANISME
Dossier d'approbation

Règlement graphique

Echelle : 1 / 2 500ème

	Prescrit	Arrêté	Approuvé
PLU	05/04/2012	30/05/2013	20/06/2014
Modification n°1	12/11/2018		18/07/2020
Mise en compatibilité n°1			31/05/2022

Siège social : 2 rue Alain Bombard / 44 821 SAINT-HERBLAIN Cedex / 01 02 40 76 56 56
Agence Bretagne : 7 rue Le Reun / 29 460 LE DELCO-NEHIVION / 02 98 42 82 84
lu.contact@futur-proche.fr / www.futur-proche.fr

Zones urbaines

- UA : centre ancien, urbanisation en continu, à l'alignement
- UB : extension du centre urbain le long des axes principaux - hameaux urbanisation continue ou discontinue avec un recul faible par rapport à la voie
- UBr : hameau au sein du périmètre de Plan de Prévention des Risques de Submersion Marine
- UBL : urbanisation de Moguéric
- UI : zone d'activité économique
- UP : zone d'activité portuaire

Zones à urbaniser

- 1AUB : urbanisation immédiate sous réserve du schéma d'aménagement - future zone UB
- 1AUBL : urbanisation immédiate sous réserve du schéma d'aménagement - future zone UBL
- 1AUI : urbanisation immédiate sous réserve du schéma d'aménagement - zone de développement à vocation d'activités
- 1AUL : urbanisation immédiate sous réserve du schéma d'aménagement - zone liée à l'activité de camping
- 1AUp : urbanisation immédiate sous réserve du schéma d'aménagement - zone liée à l'activité portuaire
- 2AUB : réserve foncière (ouverture possible après modification ou révision du PLU) - future zone UB
- 2AUBL : réserve foncière (ouverture possible après modification ou révision du PLU) - future zone UBL

Zone agricole

- A : zone agricole
- AH : secteur d'habitat non agricole en zone rurale

Zones naturelles et forestières

- N : zone naturelle à protéger
- NH : secteur d'habitat non agricole en zone rurale
- NL : zone de loisirs de sport
- NM : zone de mouillage
- NN : site archéologique de type 2
- Np : aménagements liés au littoral
- NS : espaces remarquables
- NSe : espaces remarquables avec autorisations interconnexions électriques
- Nzh : zone humide

- Espace boisé classé (art. L 130-1 à L 130-6)
- Emplacement réservé
- Petit patrimoine à préserver (art. L123.1.5 7° alinéa du Code de l'Urbanisme)
- Eléments de paysage à préserver (art. L123.1.5 7° alinéa du Code de l'Urbanisme)
- Recul du Conseil Général le long des RD
- Espaces proches du rivage

Liste des emplacements réservés	
Numero	Objet et bénéficiaire
1	Extension du cimetière - Commune de SIBIRIL
2	Rectification de voirie - Commune de SIBIRIL
3	Aire de stationnement - Commune de SIBIRIL
4	Réhabilitation du moulin de Kerlan - Commune de SIBIRIL
5	Cheminement piétonnier - Commune de SIBIRIL

Patrimoine identifié
Fontaine de Lan Ar Zant
Colombier de Kercouzéré, de Trohlon
Fontaine du Niskit
Lavoir de Kernavalot
Pont de Saint Jacques
Manoir de Saint Jacques
Moulin de Kerlan
Pont de chemin de fer de 1907
Croix de Pouliquet
Croix du cimetière
Croix de la Croix
Calvaire route de Justiqu
Ancienne croix de Kerellou
Lavoir à lin
Puit du Grand Cloître
Calvaire de Kemenguy
Calvaire Oratoire
Ancien Pont Raden